

VI

EXTRAITS

DES

PUBLICITES MEDIATIQUES

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BILLOM SAINT-DIER/VALLÉE DU JAURON**

AVIS DE MISE À DISPOSITION

DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1 DU PLAN LOCAL
D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-JULIEN-DE-COPPEL

Le projet de modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Julien-de-Coppel, sera mis à disposition du public.

Le dossier sera déposé au siège de la communauté de communes et en mairie du 30 mai 2016 au 30 juin 2016 inclus afin que chacun puisse le consulter aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations éventuelles pourront être consignées au registre déposé en mairie à cet effet.

070447



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET ARRÊTÉ DE PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté du 18 mai 2016, M. le Maire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur les dispositions du projet arrêté de plan local d'urbanisme de la commune de Clermont-Ferrand.

Le projet de PLU est l'expression du projet porté par la collectivité autour des principaux objectifs suivants :

- la densité raisonnée pour accueillir de nouveaux habitants (carte des hauteurs) tout en respectant le cadre urbain existant (notion de hauteur de façade) et en promouvant l'innovation architecturale (canopée) ;
- le cadre de vie autour de la réintroduction de la nature en ville (coefficient de biotope par surface, nature en ville et biodiversité) et la qualité de vie (mixité fonctionnelle et ville des proximités) ;
- le vivre ensemble (mixité sociale, lieux du vivre ensemble et nouveaux modes de faire).

Cette enquête publique d'une durée de trente-trois (33) jours, se déroulera du lundi 13 juin 2016 au vendredi 15 juillet 2016 inclus.

À l'issue de cette enquête publique, le conseil municipal de Clermont-Ferrand approuvera la révision de son plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme.

Une commission d'enquête a été désignée par M. le Président du tribunal administratif composée de :

- M. Henri DE FONTAINES, lieutenant colonel en retraite, désigné en qualité de président de la commission d'enquête ;
- M. Bernard CHAUSSADE, fonctionnaire au ministère du Budget en retraite, désigné en qualité de membre titulaire de la commission d'enquête ;
- M. Raphaël RAVOUX, juriste, désigné en qualité de membre titulaire de la commission d'enquête ;
- M. Claude DUBERNARD, inspecteur des impôts en retraite, désigné en qualité de membre suppléant de la commission d'enquête.

Le dossier et les pièces qui lui sont annexées seront déposés aux jours et heures habituels d'ouverture du lundi 13 juin 2016 au vendredi 15 juillet 2016 inclus :

- à l'hôtel de ville, 10, rue Philippe-Marcobes ;
- à l'accueil de l'urbanisme, 97, avenue du Limousin ;
- à la mairie annexe de Montferrand, 52, rue Jules-Guesde.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.clermont-ferrand.fr

Ce dossier comprend une évaluation environnementale (tome D du rapport de présentation) ainsi qu'un avis de l'autorité administrative de l'État compétent en matière d'environnement mentionné aux articles L. 122-1 et L. 122-7 du Code de l'environnement.

Les observations éventuelles pourront être consignées aux registres d'enquête déposés à l'hôtel de ville, à la mairie annexe de Montferrand et à l'accueil de l'urbanisme, ou adressées à la commission d'enquête publique, mairie de Clermont-Ferrand, direction de l'urbanisme, 97, avenue du Limousin, 63000 Clermont-Ferrand, ou par voie électronique à : contact@ville-clermont-ferrand.fr

Un membre de la commission d'enquête recevra dans les locaux de la mairie de Clermont-Ferrand, aux jours, lieux et horaires suivants :

- hôtel de ville :
 - lundi 13 juin 2016, de 9 heures à 12 heures ;
 - mardi 21 juin 2016, 14 heures à 17 heures ;
 - jeudi 23 juin 2016, 14 heures à 17 heures ;
 - lundi 27 juin 2016, 9 heures à 12 heures ;
 - mercredi 6 juillet 2016, 14 heures à 17 heures ;
 - samedi 9 juillet 2016, 9 heures à 12 heures ;
 - vendredi 15 juillet 2016, 14 heures à 17 heures ;
- direction de l'urbanisme :
 - vendredi 17 juin 2016, 9 heures à 12 heures ;
 - vendredi 1^{er} juillet 2016, 9 heures à 12 heures.

Le rapport et les conclusions sont tenus, sans délai, à la disposition du public pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête à l'accueil de la direction de l'urbanisme de la ville de Clermont-Ferrand.

070880



es classées

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIEUX SAINT-DIER/VILLÉE DU JOURON

AVIS DE MISE À DISPOSITION

DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-JAUVEN-DE-COPPEL

Le projet de modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Jaoven-de-Coppel, sera mis à disposition du public.

Le dossier sera déposé au siège de la communauté de communes et en mairie du 30 mai 2016 au 30 juin 2016 inclus afin que chacun puisse le consulter aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations éventuelles pourront être consignées au registre déposé en mairie à cet effet.

Une commission d'enquête a été désignée par M. le Président du tribunal administratif composée de :

- M. Henri DE FONTAINES, lieutenant colonel en retraite, désigné en qualité de président de la commission d'enquête ;
- M. Bernard CHAUSSADE, fonctionnaire au ministère du Budget en retraite, désigné en qualité de membre titulaire de la commission d'enquête ;
- M. Raphaël RAVOIX, juriste, désigné en qualité de membre titulaire de la commission d'enquête ;
- M. Claude DUBERNARD, inspecteur des impôts en retraite, désigné en qualité de membre suppléant de la commission d'enquête.

Le dossier et les pièces qui lui sont annexées seront déposés aux jours et heures habituels d'ouverture du lundi 13 juin 2016 au vendredi 15 juillet 2016 inclus :

- à l'hôtel de ville, 10, rue Philippe-Marcombes ;
- à l'accueil de l'urbanisme, 97, avenue du Limousin ;
- à la mairie annexe de Montferand, 52, rue Jules-Guesde.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.clermont-ferrand.fr

Ce dossier comprend une évaluation environnementale (tome D du rapport de présentation) ainsi qu'un avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement mentionné aux articles L. 122-1 et L. 122-7 du Code de l'environnement.

Les observations éventuelles pourront être consignées aux registres d'enquête déposés à l'hôtel de ville, à la mairie annexe de Montferand et à l'accueil de l'urbanisme, ou adressées à la commission d'enquête publique, mairie de Clermont-Ferrand, direction de l'urbanisme, 97, avenue du Limousin, 63000 Clermont-Ferrand; ou par voie électronique à : contact@ville-clermont-ferrand.fr

Un membre de la commission d'enquête recevra dans les locaux de la mairie de Clermont-Ferrand, aux jours, lieux et horaires suivants :

- hôtel de ville :
 - lundi 13 juin 2016, de 9 heures à 12 heures ;
 - mardi 21 juin 2016, 14 heures à 17 heures ;
 - jeudi 23 juin 2016, 14 heures à 17 heures ;
 - lundi 27 juin 2016, 9 heures à 12 heures ;
 - mercredi 6 juillet 2016, 14 heures à 17 heures ;
 - samedi 9 juillet 2016, 9 heures à 12 heures ;
 - vendredi 15 juillet 2016, 14 heures à 17 heures ;
- direction de l'urbanisme :
 - vendredi 17 juin 2016, 9 heures à 12 heures ;
 - vendredi 1^{er} juillet 2016, 9 heures à 12 heures.

Le rapport et les conclusions sont tenus, sans délai, à la disposition du public pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête à l'accueil de la direction de l'urbanisme de la ville de Clermont-Ferrand.

VILLE DE
CLERMONT
FERRAND



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET ARRÊTÉ DE PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté du 18 mai 2016, M. le Maire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur les dispositions du projet arrêté de plan local d'urbanisme de la commune de Clermont-Ferrand.

Le projet de PLU est l'expression du projet porté par la collectivité autour des principaux objectifs suivants :

- la capacité raisonnée pour accueillir de nouveaux habitants (carte des hauteurs) tout en respectant le cadre urbain existant (notion de hauteur de façade) et en promouvant l'innovation architecturale (conçues) ;
- le cadre de vie autour de la réintroduction de la nature en ville (coefficient de biotope par surface, nature en ville et biodiversité) et la qualité de vie (mixité fonctionnelle et ville des proximités) ;
- le vivre ensemble (mixité sociale, lieux du vivre ensemble et nouveaux modes de faire).

Cette enquête publique d'une durée de trente-trois (33) jours, se déroulera du lundi 13 juin 2016 au vendredi 15 juillet 2016 inclus.

À l'issue de cette enquête publique, le conseil municipal de Clermont-Ferrand approuvera la révision de son plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme.

REBIEN MARIÉS EN VUE

963002
Me Nicolas MARTIN
Notaire Associé
38 Rue Gond
63000 Clermont-Ferrand

INSERTION - CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Nicolas MARTIN, le 07 juin 2016, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la Séparation de Biens par Mr Hubert TABOUROT et Mme Nathalie Hélène FALLOUINE DECHÉLOTTE, ses époux, demeurant ensemble à ENVAL (63500) 17 Rue du Puy Vieux Marie à la mairie de ENVAL 63500 le 7 juillet 2017 sous le régime de la communauté d'acquies à défaut de contrat de mariage préalable, sans modification de celui.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial du domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le Notaire,

DIVERS

1263028

NYT

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 €
Siège social : 15 - 17 Rue
de Pré-de-la-Ranc
63100 CLERMONT-FERRAND
800 302 623 RCS CLERMONT-FERRAND

Aux termes d'une décision en date du 12 avril 2016, l'associé unique, titulaire en application de l'article L. 223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis
La Gérance

Notre hebdomadaire est habilité, par arrêté préfectoral, à publier les annonces judiciaires et légales pour l'ensemble du département du PUY-DE-DÔME.

Par arrêté préfectoral, le tarif est fixé à 1,60 € et le rattaché. Ce tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Ventes, cessions d'entreprises et fonds de commerce. Actulégales.fr publie chaque jour les meilleures opportunités.

Actulégales.fr avec www.puydome.fr

Actulégales.fr

Actulégales.fr

963001 PUY-DE-DÔME LE DÉPARTEMENT

Avis complémentaire d'appel public à la concurrence

Fournitures

Pouvoir adjudicateur : Nom, adresse et point de contact : Conseil départemental du Puy-de-Dôme 24, rue St-Esprit - 63003 Clermont-Ferrand Cedex 1.
Objet du marché : Fourniture de dispositifs de retenue routiers mixtes bois / acier.
Division en lots : Non
Préstations supplémentaires ou alternatives : Non
Variantes : Non
Durée du marché : 48 mois
Mode de passation : Appel d'Offres ouvert
Délai de validité des offres : 120 jours
Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Renseignements administratifs : Conseil départemental du Puy-de-Dôme DGS / D.J.C.P. / Direction de l'Achat Public - Service des Marchés 24, rue St-Esprit - 63003 Clermont-Ferrand Cedex 1
A l'attention de M. Olivier SERVAIRE, Tél. : 04 73 42 12 18, Fax : 04 73 42 12 32
Renseignements techniques : Conseil départemental du Puy-de-Dôme D.G.R.M.P. / Parc Technique Départemental 25 / 28 rue des Frères Lumière - 63100 CLERMONT-FERRAND
A l'attention de Mme Ilana BRUNEL, Tél. : 04 73 40 23 89.
Date limite de réception des offres : Le 11 juillet 2016 à 12 h 00.
L'avis peut être consulté dans son intégralité sur le site du BOAMP et les documents téléchargés sur : www.puydome.fr - Numéro de référence : 16PTD10
Date d'envoi du présent avis : 09 juin 2016.

ENQUÊTES PUBLIQUES

1863016

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE sur le projet arrêté de PLAN LOCAL D'URBANISME

2ème INSERTION

Par arrêté du 18 mai 2016, M. le Maire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur les dispositions du projet arrêté de plan local d'urbanisme de la commune de Clermont-Ferrand.

Le projet de PLU est l'expression du projet porté par la Collectivité autour des principaux objectifs suivants :

- la densité résidentielle pour accueillir de nouveaux habitants (carte des hermines) tout en respectant le cadre urbain existant (notion de hauteur de toitures) et en promouvant l'innovation architecturale (coupures) ;
- la carte de vire autour de la réintroduction de la nature en ville (coefficients de biologie par surfaces, nature en ville et biodiversité) et la qualité de vie (mixité fonctionnelle et ville plus praticable) ;
- la vire ensemble (mixité sociale, lieux de vivre ensemble et nouveaux modes de faire).

Cette enquête publique d'une durée de trente-trois jours, se déroulera du lundi 13 juin 2016 au vendredi 15 juillet 2016 inclus.

A l'issue de cette enquête publique, le conseil municipal de Clermont-Ferrand approuvera la révision de son plan d'occupation des sols et plan local d'urbanisme.

Une commission d'enquête a été désignée par M. le Président du tribunal administratif concerné de :

- M. Pierre DE FONTAINES, lieutenant colonel en retraite, désigné en qualité de Président de la commission d'enquête ;
- M. Bernard CHAUBASSE, fonctionnaire au ministère du Budget en retraite, désigné en qualité de membre titulaire de la commission d'enquête ;
- M. Raphaël RAVOUX, juriste, désigné en qualité de membre titulaire de la commission d'enquête ;
- M. Claude DUBERNARD, inspecteur des impôts en retraite, désigné en qualité de membre suppléant de la commission d'enquête.

Le dossier et les pièces qui lui sont annexés seront déposés :

- à l'Hôtel de Ville, 10 rue Philippe Marcombes,
- à l'accueil de l'urbanisme, 27 avenue de Limousin,
- à la mairie annexée au Montferrand, 52 rue Jules Guesde,

aux jours et heures habituelles d'ouverture de lundi 13 juin 2016 au vendredi 15 juillet 2016 inclus.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur le site Internet de la commune et l'adresse suivante : www.clermont-ferrand.fr. Ce dossier comprend une évaluation environnementale (titre 9) et un rapport de présentation ainsi qu'un avis de l'autorité administrative de l'état compétent en matière d'environnement, mentionné aux articles L. 122-1 et L. 122-7 du Code de l'Environnement.

Les observations éventuelles pourront être consignées aux registres d'enquête déposés à l'Hôtel de Ville, à la mairie annexée au Montferrand et à l'accueil de l'urbanisme, adressées à la commission d'enquête à la Commission d'enquête publique, Mairie de Clermont-Ferrand, Direction de l'Urbanisme, 57 avenue de Limousin, 63000 Clermont-Ferrand, ou par voie électronique à contact@ville-clermont-ferrand.fr.

Un membre de la commission d'enquête recevra dans les locaux de la mairie de Clermont-Ferrand, aux jours, lieux et horaires suivants :

| Lieux | Jours | Horaires |
|--------------------------|---------------------------|-----------|
| Hôtel de Ville | Lundi 13 juin 2016 | 9h à 12h |
| Direction de l'urbanisme | Vendredi 17 juin 2016 | 9h à 12h |
| Hôtel de Ville | Mardi 14 juin 2016 | 14h à 17h |
| Hôtel de Ville | Jeudi 23 juin 2016 | 14h à 17h |
| Hôtel de Ville | Lundi 27 juin 2016 | 9h à 12h |
| Direction de l'urbanisme | Vendredi 1er juillet 2016 | 9h à 12h |
| Hôtel de Ville | Mardi 6 juillet 2016 | 14h à 17h |
| Hôtel de Ville | Samedi 9 juillet 2016 | 9h à 12h |
| Hôtel de Ville | Vendredi 15 juillet 2016 | 14h à 17h |

Le rapport et les conclusions sont tenus, dans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à l'accueil de la direction de l'urbanisme de la ville de Clermont-Ferrand.

1863017

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE COMMUNE DE SAULZET-LE-FROID

Enquête publique relative à la modification de la carte de zonage d'assainissement prévue à l'article L. 2204-0 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par arrêté municipal en date du 03 mai 2016, le maire de la commune de Saulzet-le-Froid a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la délimitation du zonage d'assainissement.

Un dossier sera déposé en mairie de Saulzet-le-Froid, pendant 31 jours consécutifs, du 13 juin 2016 au 13 juillet 2016 inclus, où le public pourra en prendre connaissance aux heures d'ouverture du secrétariat. Les personnes qui le désirent peuvent formuler leurs observations, soit en se portant sur le registre ouvert à cet effet, annexé au dossier d'enquête, soit par lettre à faire parvenir avant la clôture de l'enquête à Madame Colette AMARI commissaire-enquêteur en mairie de Saulzet-le-Froid.

En outre, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de 14 heures à 16 heures 30 les : 13 juin 2016, 1er juillet 2016 et 13 juillet 2016.

Les demandes éventuelles de communication des conclusions du commissaire-enquêteur devront être adressées à Monsieur Le Maire de la commune de Saulzet-le-Froid.

LE SEMEUR Hebdo

37 rue Montclavier
63058 CLERMONT-FERRAND
CEDEX 1 • Tél. 04 73 96 46 00

Édité par SNSH
Société Nouvelle Semeur Hebdo
Société à Responsabilité Limitée au capital de 50 000 €
Durée 99 ans
à partir du 24 juillet 2014
RCS Clermont 803 694 280
Siret 803 694 280 00014
APE 5813Z
ISSN 0565-7791
Actionnaires
PMSO et Bernard Cattaneo, C.P.P.A.P. n° 0117 C 81112

Directeur de la publication : Bernard Cattaneo, Directeur

Président : Vincent David, Éditeur, rédacteur en chef : Cyril Greghis.

Le numéro : 1,30 €
Abonnement normal :
- 1 an (62 n°), 67 €
- 2 ans (104 n°), 129 € + 1 €
- 6 mois (26 n°), 35 €
Abonnement de solidarité :
- 1 an, 72 € ; 2 ans, 140 €
- 6 mois, 40 €

Envoi à l'étranger : nous consulter.

Journal habilité à publier les annonces judiciaires et légales sur tout le département du Puy-de-Dôme (pari ministériel).

Publicité locale : Rose-Marie Izquierdo, Tél. 04 73 96 71 90

Publicité régionale : PHR Fluché, 20 chemin Louis Chiriac, 63100 Escury, Tél. 04 72 49 09 61

Publicité nationale : Espace PHR, 72 rue d'Hauteville, 75010 Paris, Tél. 01 45 23 44 16

Entreprise totalement indépendante. Le Semeur Hebdo est adhérent du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale (SPHR) et de l'Association de la Presse Catholique Régionale (APCR).

Membre pré-presses du Semeur hebdo. Tirage : imprimerie GCF, 40 rue Marie-Ladieu, 63000 Clermont-Ferrand. Dépôt légal à parution.

Transmettez-nous vos annonces et vos instructions de facturation par mail à : annonces@semeur.fr

Donnez-nous votre adresse mail pour recevoir votre attestation.

Marchés

Clermont-Ferrand : marché Saint-Joseph du 27 mai.

- Légumes (au kilo) : asperges : 8,80 € ; betteraves rouges crues : 2,50 € ; betteraves rouges cuites : 3,00 € ; brocolis : 3,50 € ; carottes : 2,50 € ; courgettes : 3,80 € ; épinards : 3,80 € ; navets : 2,50 € ; petits pois : 8,00 € ; petits pois mangetout : 10,00 € ; pommes de terre nouvelles : 8,50 € raves : 3,50 €.
- A la pièce : salades (hata-via, feuille de chêne, laitue) : 1,00 €.
- A la botte : carottes : 2,00 € ; fenouil : 3,00 € ; oignons : 2,00 € ; radis : 1,00 €.
- Au bouquet : herbes aromatiques : 0,90-1,00 €.
- Fruits à fraisais : 10,00 € ; rhubarbe : 3,00 €.

LE SEMEUR Hebdo Tous les vendredis, la vie des Puydômôis



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET ARRÊTÉ DE PLAN LOCAL D'URBANISME

DEUXIÈME INSERTION

Par arrêté du 18-Mai 2016, M. le Maire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur les dispositions du projet arrêté de plan local d'urbanisme de la commune de Clermont-Ferrand.

Le projet de PLU est l'expression du projet porté par la collectivité autour des principaux objectifs suivants :

- la densité raisonnée pour accueillir de nouveaux habitants (carte des hauteurs) tout en respectant le cadre urbain existant (notion de hauteur de façade) et en promouvant l'innovation architecturale (canopée) ;
- le cadre de vie autour de la réintroduction de la nature en ville (coefficient de biotope par surface, nature en ville et biodiversité) et la qualité de vie (mixité fonctionnelle et ville des proximités) ;
- le vivre ensemble (mixité sociale, lieux du vivre ensemble et nouveaux modes de faire).

Cette enquête publique d'une durée de trente trois jours, se déroulera du lundi 13 juin 2016 au vendredi 15 juillet 2016 inclus.

À l'issue de cette enquête publique, le conseil municipal de Clermont-Ferrand approuvera la révision de son plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme.

Une commission d'enquête a été désignée par M. le Président du tribunal administratif composée de :

- M. Henri DE FONTAINES, lieutenant-colonel en retraite, désigné en qualité de président de la commission d'enquête ;
- M. Bernard CHAUSSADE, fonctionnaire au ministère du Budget en retraite, désigné en qualité de membre titulaire de la commission d'enquête ;
- M. Raphaël RAVOLX, juriste, désigné en qualité de membre titulaire de la commission d'enquête ;
- M. Claude DUBERNARD, inspecteur des impôts en retraite, désigné en qualité de membre suppléant de la commission d'enquête.

Le dossier et les pièces qui lui sont annexées seront déposés, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi 13 juin 2016 au vendredi 15 juillet 2016 inclus :

- à l'hôtel de ville, 10, rue Philippe-Marcombes ;
- à l'accueil de l'urbanisme, 97, avenue du Limousin ;
- à la mairie annexe de Montferrand, 52, rue Jules-Guesde.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.clermont-ferrand.fr

Ce dossier comprend une évaluation environnementale (tome D du rapport de présentation) ainsi qu'un avis de l'autorité administrative de l'État compétent en matière d'environnement mentionné aux articles L. 122-1 et L. 122-7 du Code de l'environnement.

Les observations éventuelles pourront être consignées aux registres d'enquête déposés à l'hôtel de ville, à la mairie annexe de Montferrand et à l'accueil de l'urbanisme, ou adressées à la commission d'enquête à la commission d'enquête publique, mairie de Clermont-Ferrand, direction de l'urbanisme, 97, avenue du Limousin, 63000 Clermont-Ferrand, ou par voie électronique à contact@ville-clermont-ferrand.fr

Un membre de la commission d'enquête recevra dans les locaux de la mairie de Clermont-Ferrand, aux jours, lieux et horaires suivants :

- hôtel de ville :
 - lundi 13 juin 2016, 9 heures à 12 heures ;
 - mardi 21 juin 2016, 14 heures à 17 heures ;
 - jeudi 23 juin 2016, 14 heures à 17 heures ;
 - lundi 27 juin 2016, 9 heures à 12 heures ;
 - mercredi 6 juillet 2016, 14 heures à 17 heures ;
 - samedi 9 juillet 2016, 9 heures à 12 heures ;
 - vendredi 15 juillet 2016, 14 heures à 17 heures ;
- direction de l'urbanisme :
 - vendredi 17 juin 2016, 9 heures à 12 heures ;
 - vendredi 1^{er} juillet 2016, 9 heures à 12 heures.

Le rapport et les conclusions sont tenus, sans délai, à la disposition du public pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête à l'accueil de la direction de l'urbanisme de la ville de Clermont-Ferrand.